

PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ENTREPRISE

Actualisation 2024



16 AVRIL 2024

AVANT DE COMMENCER...



Coupez votre micro



Coupez votre caméra



Questions dans teams (Q&R)



Webinaire enregistré

LES INTERVENANTS & MODÉRATEURS



Gaston Bastin

FR

gbastin@environnement.brussels



Xavier Nuyens

FR

xnuyens@environnement.brussels



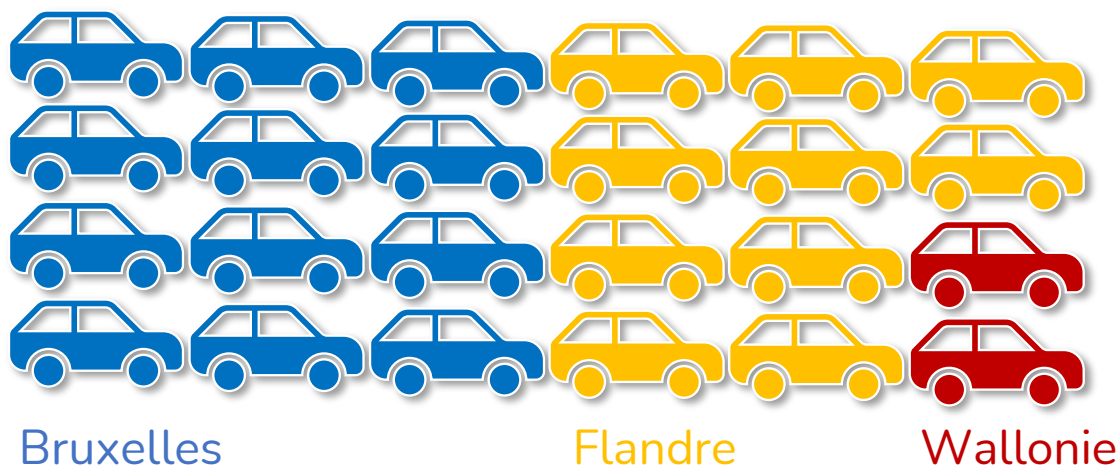
Simon Hollevoet

NL

shollevoet@leefmilieu.brussels

CONTEXTE : POURQUOI LES PDE ?

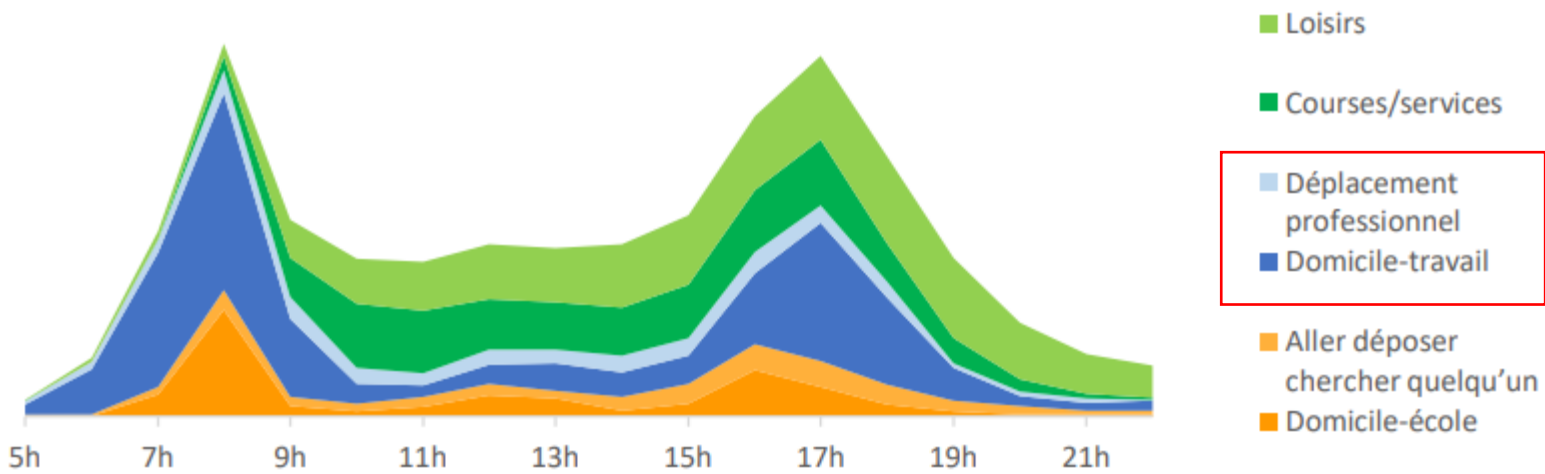
400.000 véhicules circulent un jour ouvrable en RBC



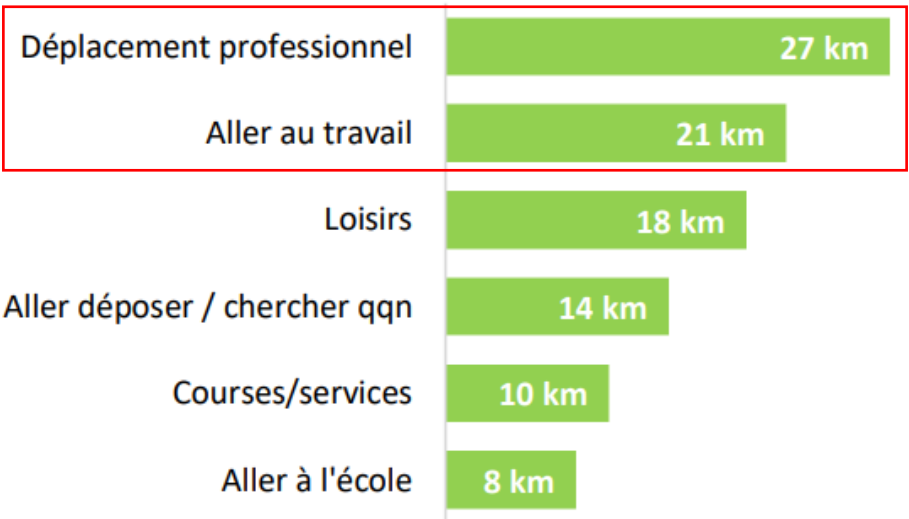
Source : [Rapport LEZ 2022](#)

Bruxelles génère un très grand nombre de déplacements et l'activité des entreprises et organismes y contribue de façon importante, en particulier en heure de pointe

Déplacements au cours de la journée en minutes totales de déplacement, en fonction du motif :



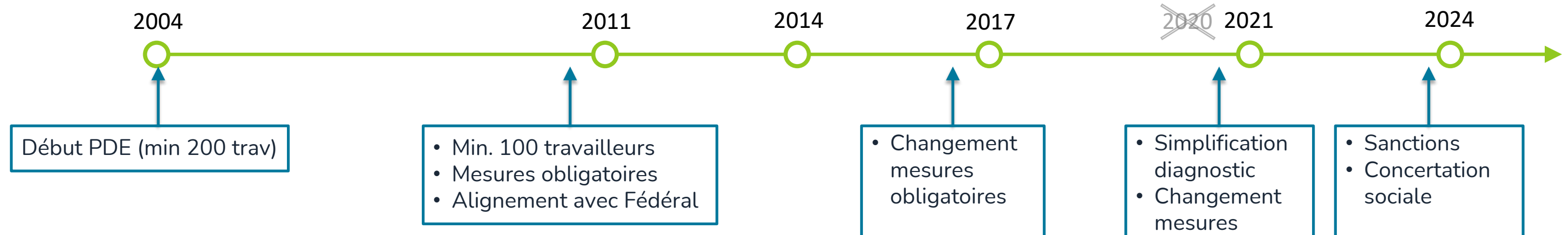
Distances moyennes, par déplacement, en fonction du motif :



Source : [Monitor](#), 2017

CONTEXTE : BASE LÉGALE

- [COBRACE](#) 02/05/2013
- [Arrêté](#) “plan de déplacements d’entreprise” du 01/06/2017 & 24/06/2021
- Sanctions et concertation : 7 MARS 2024. - [Ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013](#) (voir articles 46 et 65)



CONTEXTE : DÉFINITION & OBJECTIFS

Qu'est-ce qu'un PDE ?

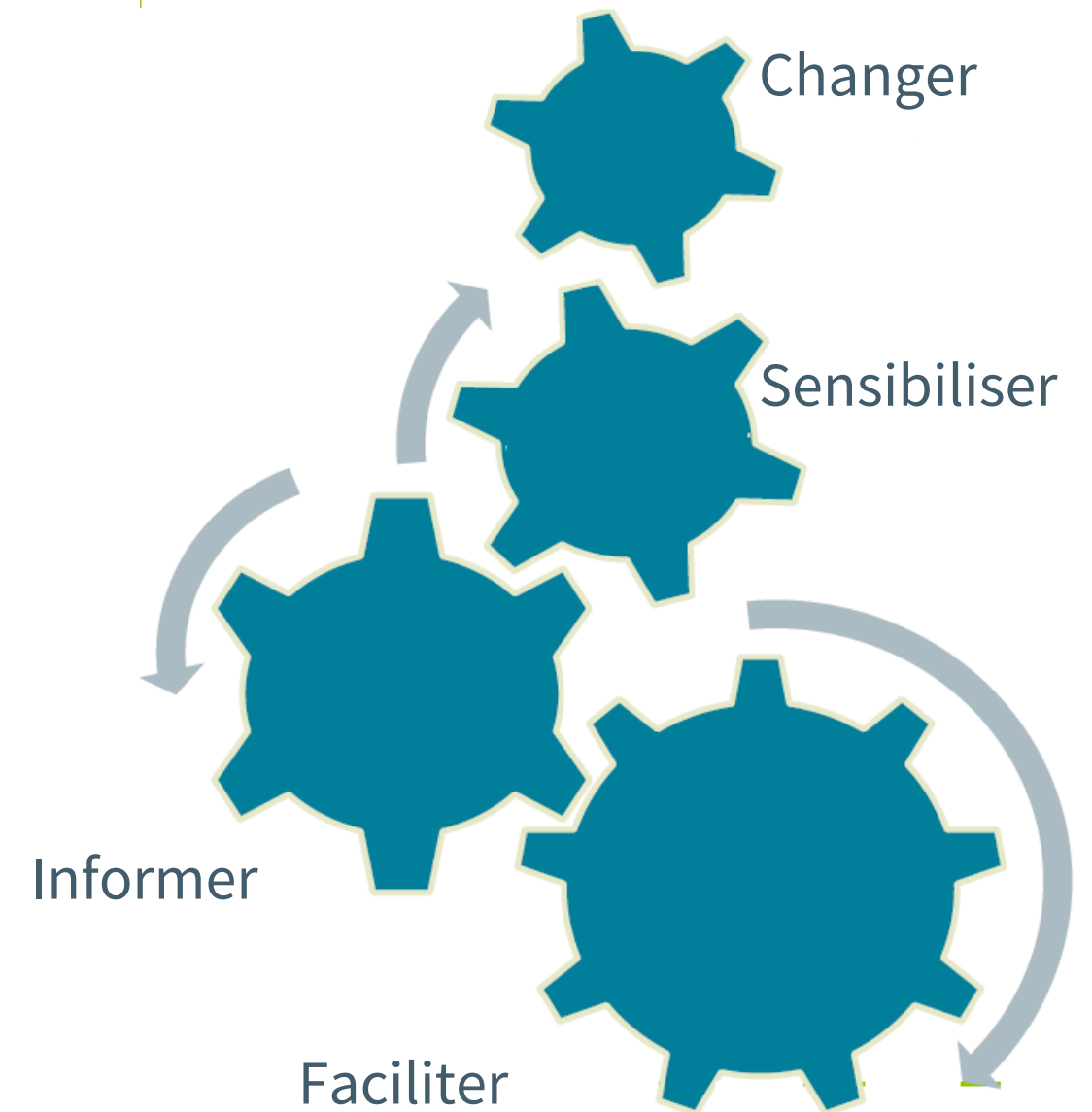
L'étude, la mise en œuvre et le suivi - au niveau d'une entreprise - de **mesures** visant à promouvoir une **gestion durable des déplacements** liés à l'activité de cette entreprise

Prévoir des infrastructures et un cadre

- Parkings vélo
- Vélos de service et d'entreprise
- Télétravail
- Plan cafétéria, budget mobilité, ...

Changement de comportement

- Processus lent
- Sensibilisation
- Prise de conscience

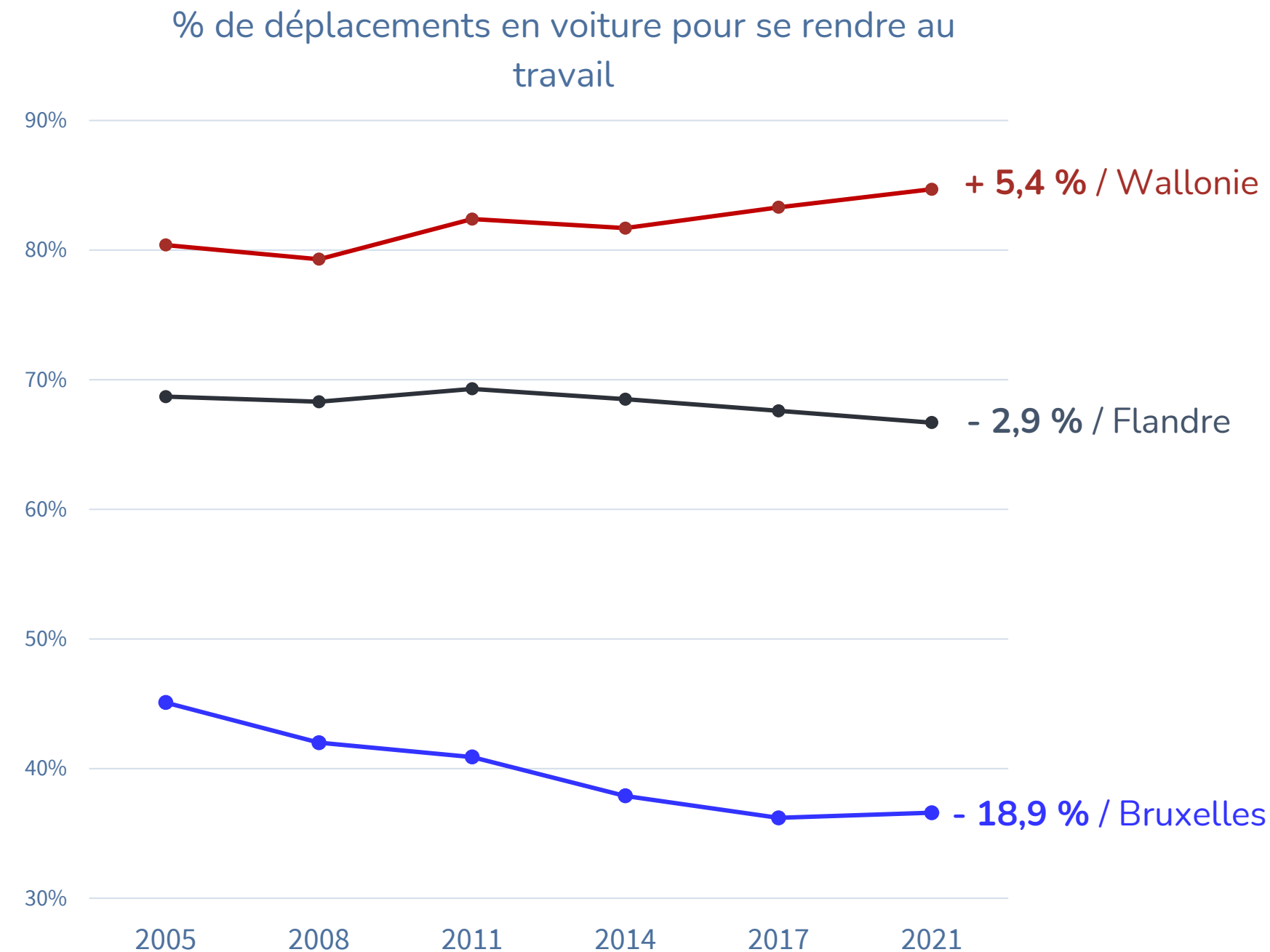
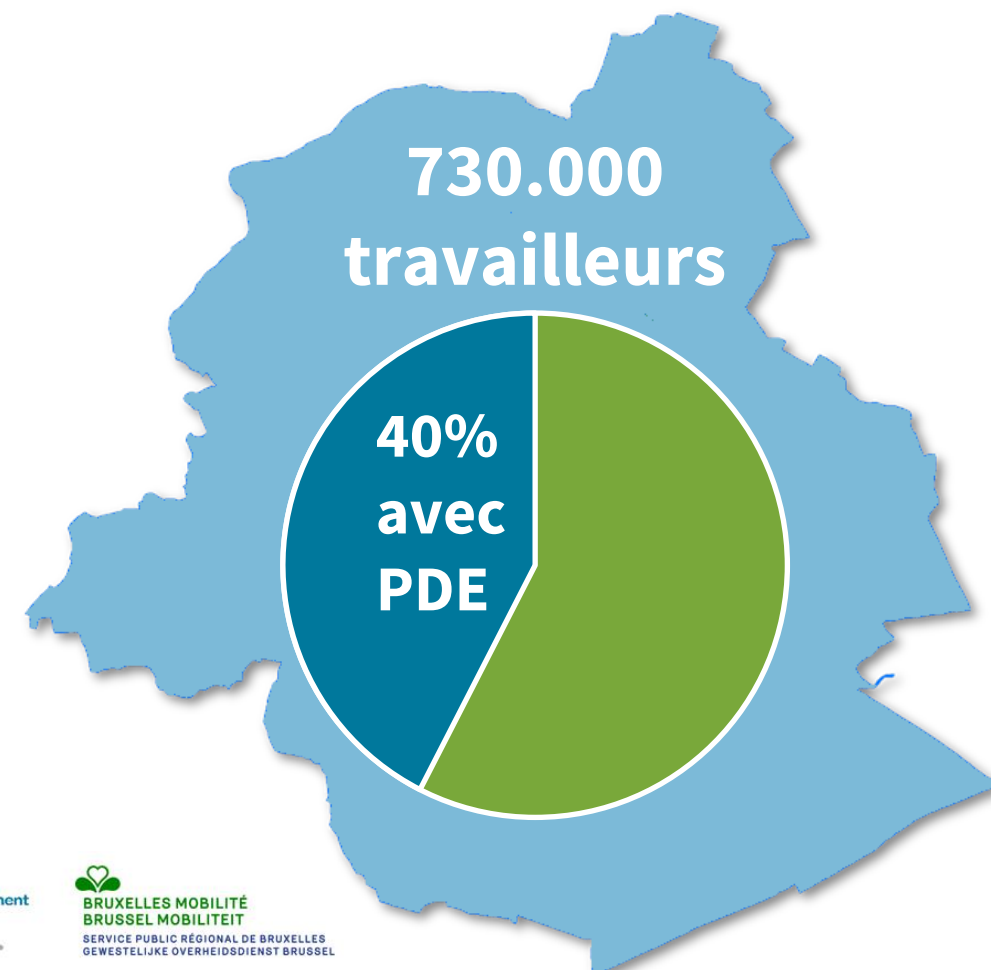


CONTEXTE : IMPACT DES PDE

Résultats

- -20% d'utilisation de la voiture
- ↗ du nombre de mesure et des remboursements des mode de transport plus durables

Voir [dernier bilan \(2021\)](#)



(Source: [Rapport de l'enquête 2021 - 2022](#))

LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100
travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs



Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable

Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

**Date de référence pour établir la limite des
100 travailleurs et démarrer le PDE**



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

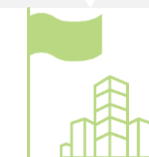


Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable



Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



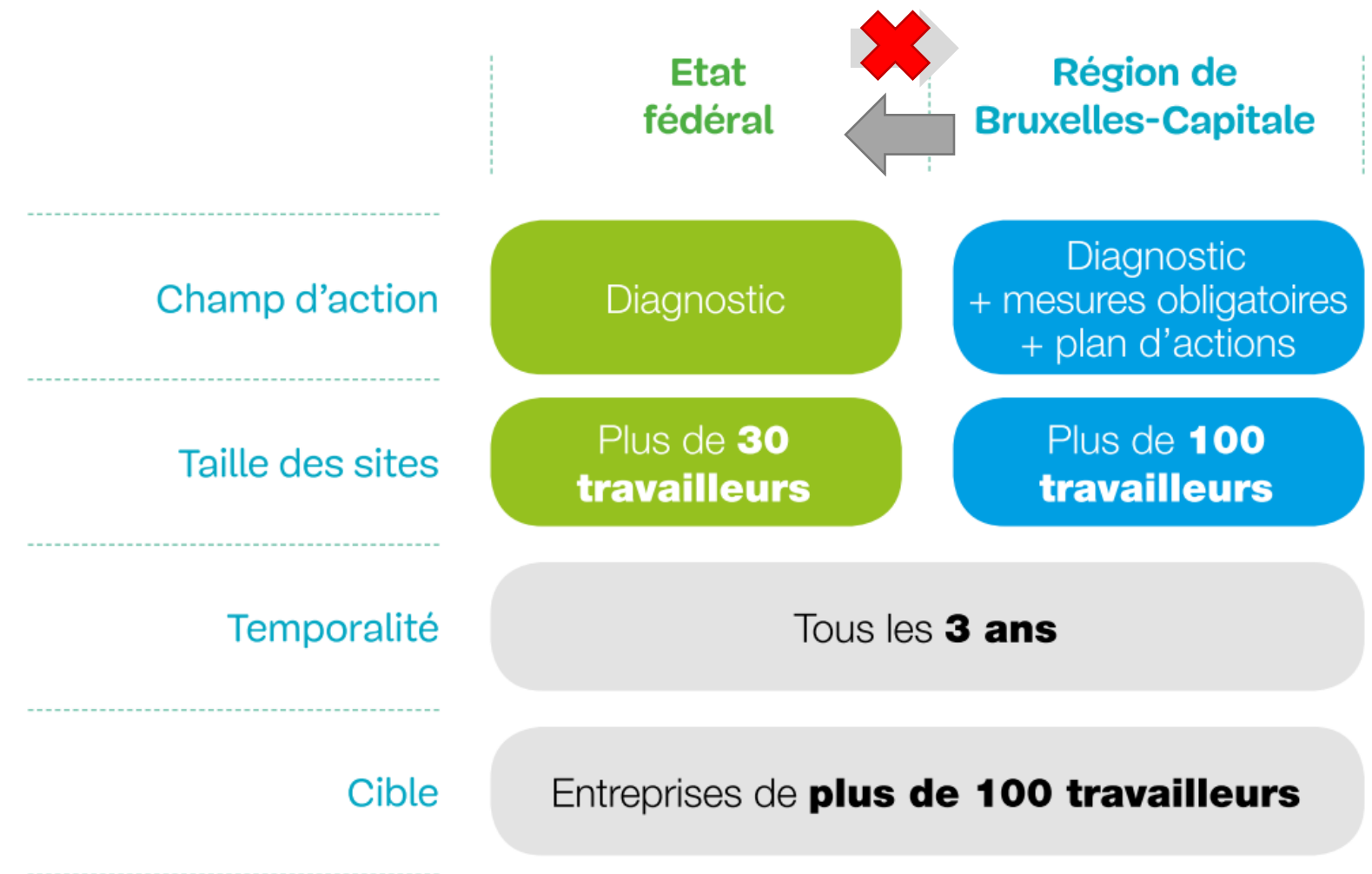
CALCUL # TRAVAILLEURS (ET LIMITE DES 100)

- **Secteur privé** même calcul que lors des élections sociales.
- **Secteur public** statutaires et contractuels au 30 juin, depuis une année complète au moins.
- **Réellement occupé** : « *en temps normal, se rend sur le site au minimum deux jours par semaine* »
- **Travailleurs** $\neq$ ETP
- **Déplacement** $\neq$ jour de travail

IN	OUT
• Trav $\geq$ 2 jours sur site	• Externes • Travailleurs détachés sur terrain

OBLIGATION RÉGIONALE > FÉDÉRALE

- Les 2 obligations sont harmonisées (contenu, timing, ...), mais le PDE est plus exhaustif
- Les données sont transférées depuis le PDE vers le Fédéral, pas l'inverse

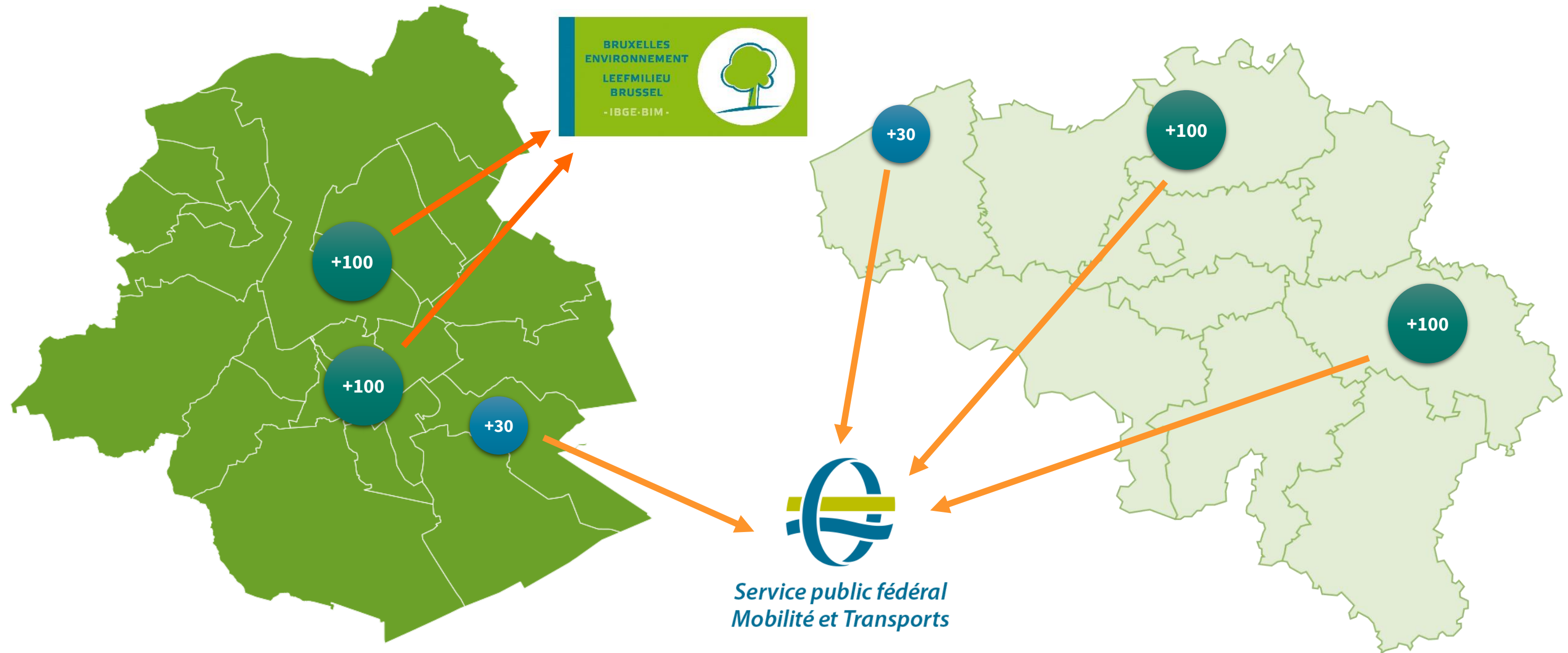


1.2. Diagnostic fédéral

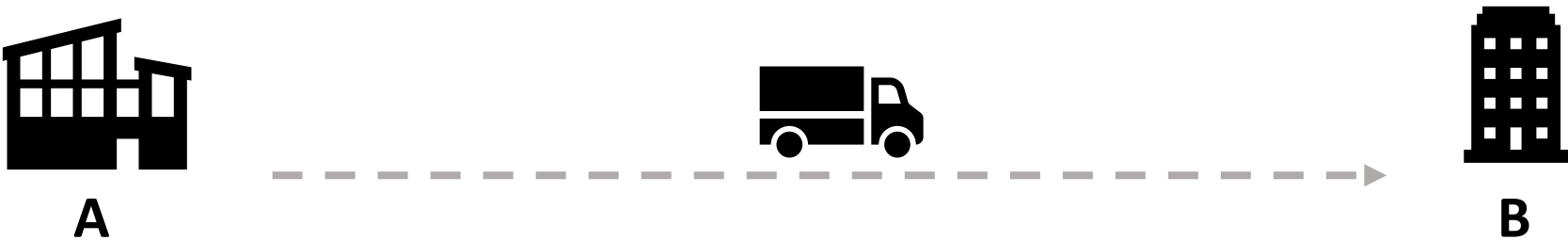
Souhaitez-vous que le présent formulaire réponde également au diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail ? ☐ Oui ☒ Non

⚠ Attention, afin de remplir votre obligation auprès du SPF Mobilité et Transports, vous devrez ré-encoder dans leur application toutes les données reprises dans ce formulaire.

OBLIGATION RÉGIONALE > FÉDÉRALE



DÉMÉNAGEMENT



	Date du déménagement			
	Avant le 1er juillet 2024	Entre le 1er juillet 2024 et le 31 janvier 2025	Entre le 31 janvier 2025 et le 30 juin 2025	Après le 30 juin 2025
De A vers B en Région de Bruxelles-Capitale	Le PDE doit être établi pour le nouveau site (B)	Le diagnostic peut être établi pour le site A ou le site B Le plan d'actions doit être mis en place pour le nouveau site (B)	Le diagnostic doit être établi pour le site A Le plan d'action doit être mis en place pour le nouveau site (B)	Le PDE doit être établi pour le site A
Vous quittez Bruxelles A en RBC et B hors RBC	Vous ne devez pas établir de PDE		Le PDE doit être établi pour le site A	
Vous arrivez à Bruxelles A hors RBC et B en RBC	Le PDE doit être établi pour le nouveau site (B)	Vous ne devez pas remettre de PDE avant la prochaine actualisation (2027)		

LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100
travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

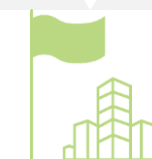
Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs



Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable

Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



DIAGNOSTIC MOBILITÉ

→ [Formulaire draft en PDF](#) (changements vs 2021 en jaune)

Section	Source
2. Horaires	• RH
3.1 Dépl. domicile-travail • Mode principal vs CP (40% min + représentatif) • Mode Approche/Final (facultatif) • Télétravail	• RH ou Enquête mobilité (BE)
3.2 Dépl. professionnels (mode facultatif < 50 dépl/j)	• Estimation argumentée • Enquête mobilité (BE)
3.3 Dépl. visiteurs (mode facultatif < 250 dépl/j)	• Comptage accueil • Enquête mobilité (étudiants) (BE)
3.4 Fleet	• Fleet management • Facilities
4. Parking	• Facilities
6. Mesures existantes	• RH / Fleet / Facilities / Com' • Mobilité • PDE précédents

DIAGNOSTIC MOBILITÉ : ENQUÊTE OU DONNÉES RH ?

	Enquête mobilité	Données RH
Représentativité	<100 % (taux réponse)	100% des travailleurs
Mode principal	Réel	Théorique / incomplet
Mode approche / final / secondaire	Tous	Incomplet
Télétravail	Oui	Oui (théorique)
Déplacements professionnels	Oui	Non
Autre question	Oui	Non
Intégration PDE	Très facile (si outil enquête BE)	OK

DIAGNOSTIC MOBILITÉ : OUTIL ENQUÊTE (OPTIONNEL)

→ [Exemple de questionnaire](#)

→ [Exemple de rapport mobilité issu de l'enquête](#)

Modification d'une enquête

Consultez une version PDF de l'enquête

Langues * ⓘ

- ☒ Français
- ☒ Néerlandais
- ☐ Anglais

Entreprise *
Bruxelles Environnement

Intitulé de l'enquête FR *
Test envoi

Intitulé de l'enquête NL *
Test envoi

Intitulé de l'enquête EN
Intitulé de l'enquête EN

Public cible * ⓘ
Travailleurs (Entreprises)

Sites ⓘ

- ☒ Bruxelles Environnement (IBGE) - site T&T
- ☐ Site Woluwe

Composition de l'enquête

Lieu de résidence * ⓘ

☒ adresse

☐ uniquement le code postal

Questions optionnelles

- ☒ Télétravail ⓘ
- ☒ Mode de déplacement alternatif ⓘ
- ☒ Répartition hommes/femmes ⓘ
- ☒ Déplacements professionnels ⓘ
- ☒ Problèmes de mobilité ⓘ

Questions libres

Aucune question libre.

[Gérer les questions libres](#)

[Mettre à jour](#) [Annuler](#)

Gestion des enquêtes

[+ Créer une enquête](#)

En cours ⓘ

test pays (Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel)
Via URL: 4 réponses
Liens URL

[Résultats détaillés](#)
[Encodage manuel](#)

[Historique](#)
[Supprimer](#)

[Clôturer](#)

En préparation ⓘ

Test envoi (Bruxelles Environnement)
0 réponses

[Modifier](#)
[Aperçu](#)

[Historique](#)
[Supprimer](#)

[Choisir options d'envoi](#)

Clôturé ⓘ

Test webinaire (BE - 2024)
Via URL: 11 réponses
2 questions libre

[Rapports](#)
[Résultats détaillés](#)
[Résultats par CP](#)

[Historique](#)
[Dupliquer](#)
[Supprimer](#)

Diffusion d'une enquête

Comment souhaitez-vous diffuser votre enquête ? ⓘ

Choisissez une de ces options :

☐ Obtenir une URL unique

Créez un lien unique, à envoyer dans un message électronique ou à placer sur votre intranet. Il suffit à vos travailleurs de cliquer sur ce lien pour avoir accès à l'enquête.

☐ Envoyer à une liste de diffusion

Nous envoyons directement l'enquête par email à votre liste de destinataires.

Vous pouvez en plus profiter de l'outil « Rappel », qui permettra de renvoyer l'enquête uniquement aux destinataires qui n'y ont pas encore répondu.

LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100 travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



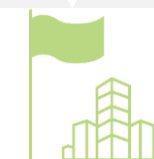
APRÈS ENVOI DU PDE

Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

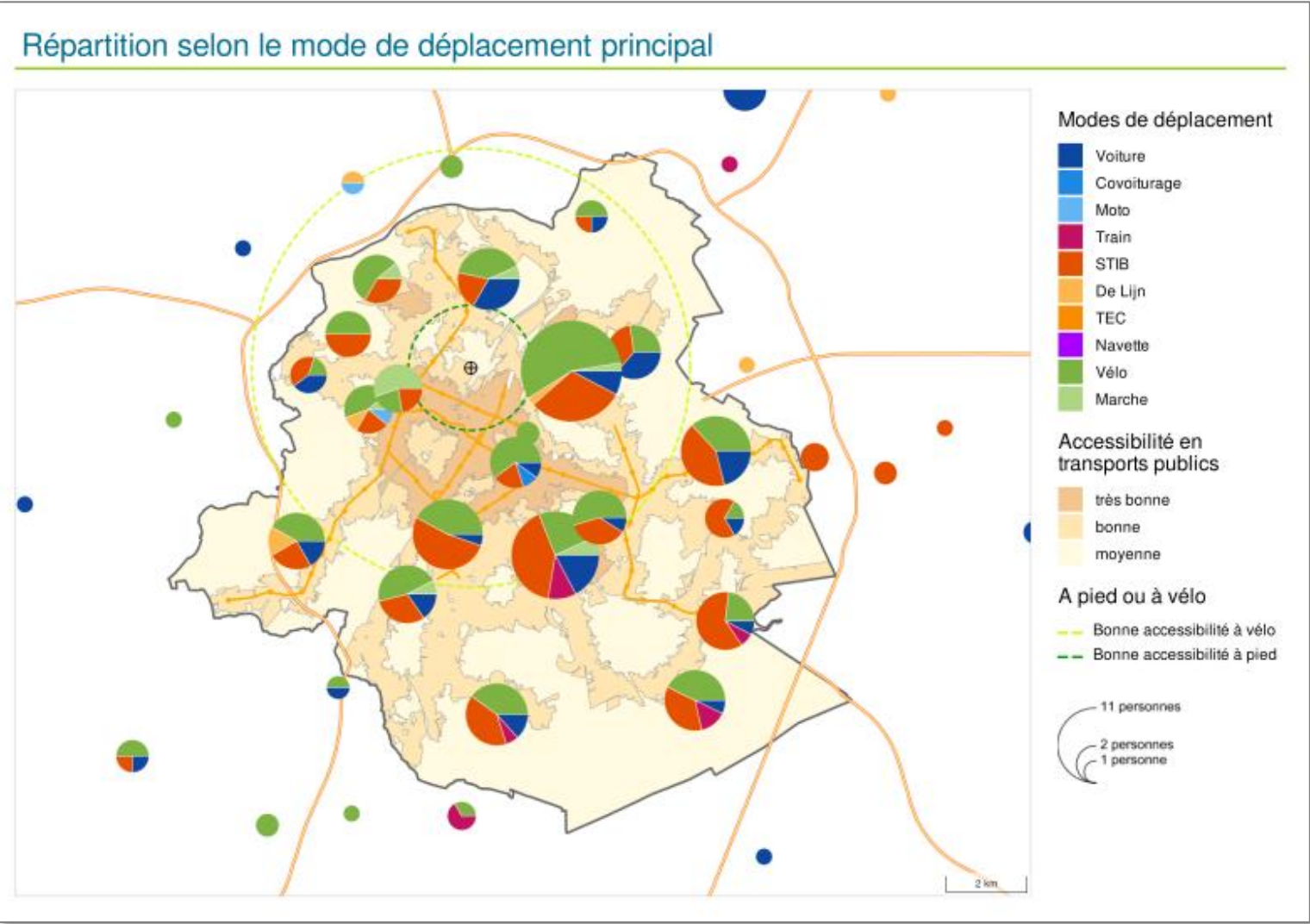
Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable

Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



DIAGNOSTIC MOBILITÉ : ANALYSE



Benchmarking

	Interne-Com	Zone d'accessibilité similaire *	Région de Bruxelles-Capitale *
Voiture	9,30%	48,94%	35,41%
Covoiturage	1,03%	2,06%	1,24%
Moto	0,62%	1,45%	1,15%
Train	35,95%	21,02%	35,96%
STIB	22,73%	17,05%	17,30%
De Lijn	1,45%	0,98%	1,22%
TEC	0,00%	0,21%	0,33%
Navette	0,00%	0,86%	0,30%
Vélo	26,86%	3,29%	3,23%
Marche	2,07%	4,15%	3,87%

→ Directement depuis l'enquête ( [Rapports](#))

→ Ou sur base d'un fichier Excel des codes postaux (<https://enquetemobilite.brussels/stats/mobility-report/>)

DIAGNOSTIC MOBILITÉ : ANALYSE

Sauvegarder le brouillon

Rapport graphique

Exporter en PDF

8. Mesures

	2014	2017	2021
Information covoiturage	✓	✗	✗
Coordinateur mobilité	-	-	✓
Rubrique mobilité sur intranet	✓	✓	✗
Plan d'accès multimodal	✓	✓	✓
Information TC	✓	✓	✗
Information vélo	✓	✓	✗
Événement vélo	✓	✓	✗
Formation vélo	✓	✓	✗

Table 9: Mesures de sensibilisation et information

2. Parts modales déplacement principal

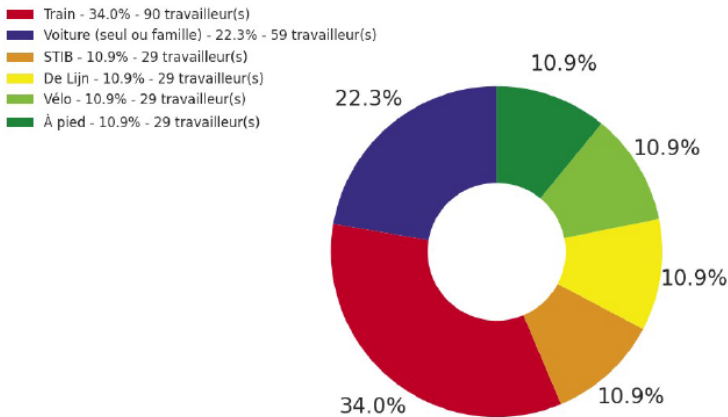


Figure 1: Mode de déplacement principal 2021

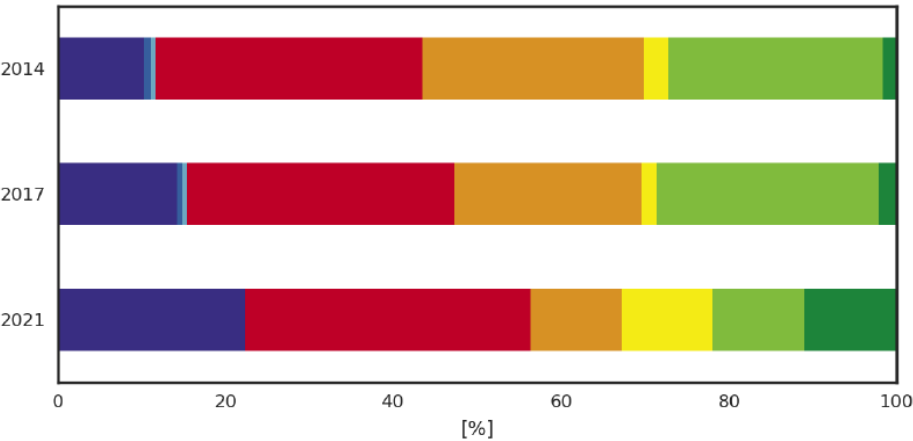


Figure 2: Mode de déplacement principal - Evolution

- Sert de base au point 5 du formulaire PDE (Analyse)
- S'aider également de la partie 4.4 (problèmes de mobilité)

LES MESURES OBLIGATOIRES

1. La personne de contact (Coordinateur mobilité)

- est le point de contact mobilité (connu) au sein de l'entreprise
- assure le Relais entre l'entreprise et Bruxelles Environnement
- est en charge de la réalisation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du PDE

2. Informer et communiquer sur le PDE

En communiquant sur :

- la répartition des travailleurs selon leur mode de transport
- les objectifs de transfert modal et de rationalisation des déplacements visés par votre entreprise
- les mesures effectives et planifiées de votre plan d'actions

Preuves :

Copie de votre communication officielle : printscreen de l'intranet, copie du courriel, copie de la communication affichée aux valves, ...

Exemple :



LES MESURES OBLIGATOIRES

3. L'action de sensibilisation

- Pour promouvoir les alternatives à la voiture particulière
- Au moins une fois par an

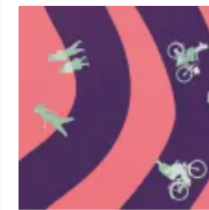


WEEK VAN DE MOBILITEIT.BE
16-22 SEPTEMBER

Preuves :

Preuve de l'organisation d'au moins une action de sensibilisation en 2024 : photos, affiche, email de communication, ...

Exemple :



05/09 Bureau Terrain

Semaine de la mobilité : vous en êtes ?

Du 16 au 22 septembre, mobilisez-vous à l'occasion de la Semaine de la Mobilité : vous aurez l'embarras du choix parmi les activités organisées en région bruxelloises et le programme concocté spécifiquement pour les membres du personnel de BE. Suivez le guide !



LES MESURES OBLIGATOIRES

4. Disposer d'un plan d'accès multimodal

- Plan **actualisé**
- Qui indique toutes les manières de rejoindre votre site par tous les moyens de transport disponibles (marche, vélo, train, tram, bus, voiture)
- Qui indique la localisation des parkings (voitures et vélos) publics ou propres à l'entreprise
- Google Map >> OK si accompagné d'un descriptif textuel

Preuves :

Lien sur votre site **Internet** via lequel le plan est accessible aux visiteurs

Exemple :



Rencontrons-nous !

Saviez-vous que le bâtiment et la cafétéria de Bruxelles Environnement sont ouverts à toutes et tous ? Retrouvez-nous sur le site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86C / 3000 à 1000 Bruxelles.

Je veux visiter

<https://environnement.brussels/citoyen/plan-dacces-bruxelles-environnement>



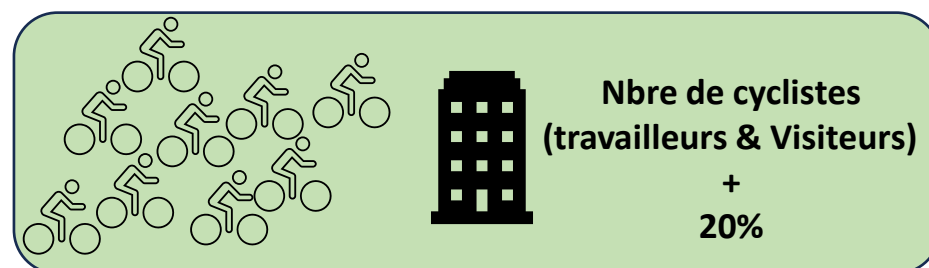
Liggingsplan van het gebouw.

LES MESURES OBLIGATOIRES

5. Disposer d'un parking vélo

Combien d'emplacements ?

Minimum :



Quels types de parking Vélo ?

- Couvert pour les travailleurs
- Signalé, éclairé, facilement repérable
- Accès sécurisé et facile

Vélo attaché à un support fixe (cadre et Roue)



Preuves :

Photo claire du (des) parking(s)

Exemple :



7.5. Parking(s) vélos

Listez vos installations vélos existantes dans ce tableau :

Description de la localisation	Accès sécurisé	Couvert	Nb places	Photo(s)
Parking intérieur	☒	☒	20	Image1gba.png ×
Parking extérieur	☐	☐	10	20230720_1058... ×
Ajouter un élément				

Nombre total d'emplacements vélos :

30

Emplacement(s)

LES MESURES OBLIGATOIRES

6. Faire face à une situation exceptionnelle impactant la mobilité des travailleurs

Situations à anticiper :

- Grève des transports en commun
- Pic de pollution
- Alerte météo
- Confinement (sanitaire, terrorisme, ...)
- Accès limité (chantier, sommet, manifestation)
- Niveau de menace
- Changement de l'accessibilité (good move, nouvelle ligne,...)

Prévoir :

- Procédure : quelles mesures dans quelle situation ?
- Personne responsable de la veille et du déclenchement
- Communications

Preuves :

Copie du plan d'actions en cas de situations exceptionnelles : procédure, printscreen de l'intranet, email envoyé aux travailleurs, ...

Exemple :

Que faire en cas de pic de pollution ?

« Merci de participer à l'effort pour l'amélioration et le maintien d'une bonne qualité de l'air »

Les pics de pollution sont des phénomènes d'augmentation des concentrations de polluants dans l'air (les microparticules et le dioxyde d'azote) qui nécessitent, parfois, la mise en place de mesures d'urgence afin de limiter les émissions de ces polluants.

Depuis 2008, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) dispose d'un [plan d'urgence en cas de pic de pollution](#) pour informer les citoyen-ne-s d'une situation de dégradation de la qualité de l'air et les encourager à adopter un comportement moins émetteur d'émissions de polluants.

En 2018, le plan d'urgence de la RBC a été adapté afin de mieux prendre en compte ces phénomènes.

Le plan d'urgence de la RBC se compose de 3 seuils (complété d'un seuil en cas de persistance); qui comprennent chacun des mesures pour limiter l'usage de la voiture et encourager les alternatives, ainsi qu'à limiter le chauffage dans certains bâtiments.

Bien que la période à risque reste l'hiver et le printemps, les alertes pics de pollution peuvent être déclenchées à tout moment durant l'année. L'application mobile "Brussels Air" permet à chacun de rester informé en cas d'alerte et de recevoir des conseils en matière de mobilité.

Dans le cadre de son plan de déplacement, Bruxelles Environnement dispose également d'un plan d'urgence à activer lorsque la qualité de l'air se dégrade. Le plan d'urgence de BE prévoit d'informer l'ensemble des membres du personnel afin que celui-ci adopte des comportements adéquats, entre autre en matière de mobilité, afin de limiter ses émissions de polluants.

Afin de faciliter les alternatives à la voiture seul, BE a mis en place plusieurs mesures concrètes dont les vélos de service, [le remboursement du ticket SNCB TEC ou DE LIJN](#), l'organisation du co-voiturage...

Que faire en cas de grève ?

Il existe plusieurs types de grèves : les grèves des transports en commun, les grèves du secteur public, ainsi que les manifestations régionales, nationales voire mondiales (par exemple pour le climat).

Pour chacun de ces types de grève, différentes modalités administratives sont d'application :

- [Que faire en cas de grève des transports en commun?](#)
- [Que faire en cas de grève du secteur public ?](#)
- [Que faire en cas de manifestation régionale, nationale ou mondiale ?](#)

Que faire en cas de grève des transports en commun ?

Lors d'une grève ou d'une interruption de travail des transports en communs (train, tram, métro ou bus), les membres du personnel doivent tout mettre en œuvre pour être présents au travail.

Si vous êtes dans l'impossibilité totale de vous rendre sur votre lieu de travail, voici les dispositions alternatives :

Si vous faites du télétravail (structurel, occasionnel ou mobile), adaptez votre planning en conséquence.

Si le télétravail n'est pas dans vos habitudes, demandez l'accord de votre hiérarchie pour traiter vos dossiers à domicile, en restant joignable en permanence. Pour accéder aux réseaux de BE à distance, consultez [le guide informatique](#).

Si vous travaillez à temps partiel : Vous pouvez déplacer, en accord avec votre ligne hiérarchique, votre jour de repos sur le jour de grève. Vous devez alors informer [le service « Gestion du temps »](#) (lien avec assurance pour les accidents de travail).

Si vous venez travailler en utilisant un autre moyen de transport que celui que vous utilisez habituellement : Une indemnité à titre de remboursement de frais encourus peut être demandée dans les 7 jours suivant la grève.

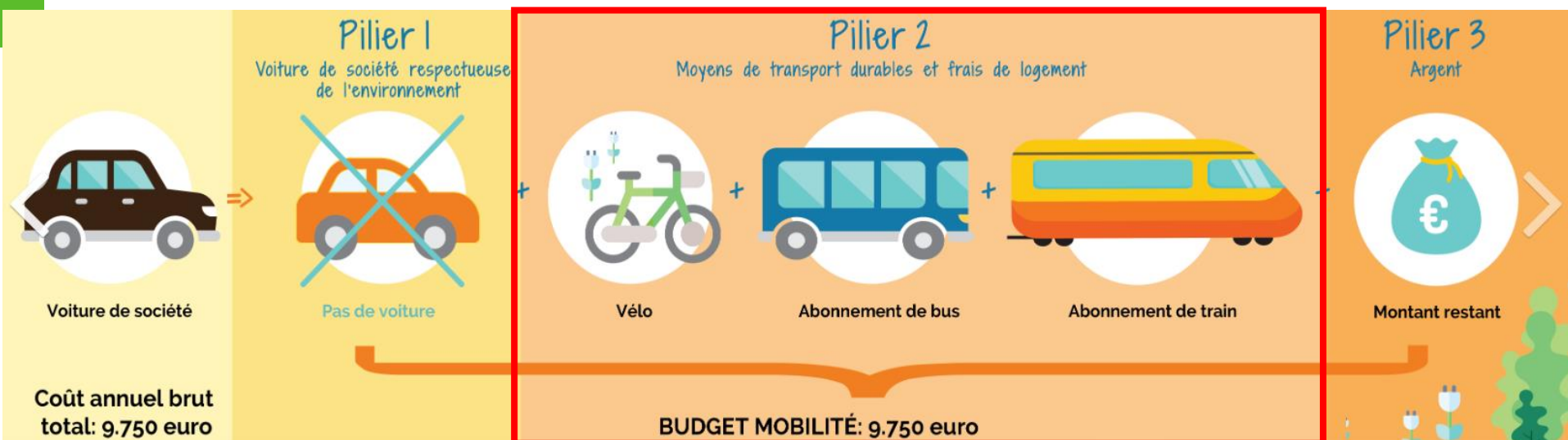
- Si vous venez en vélo, une indemnité forfaitaire de 0,27 euros par kilomètre vous est accordée. Complétez et signez [le formulaire indemnité vélo](#) et renvoyez-le à « weddetraitements » (ou en version papier au Service Rémunérations et Budget).
- Si vous venez avec De Lijn/Tec, une indemnité est octroyée sur base de la remise des justificatifs (tickets des transports utilisés). Introduisez votre demande via mpleo en y joignant une preuve de paiement (ticket original, autre...). Si vous n'avez pas encore d'accès à mpleo, il est possible d'envoyer [le formulaire de remboursement](#)

LES MESURES OBLIGATOIRES

7. Combinaison et substitution de la voiture de société



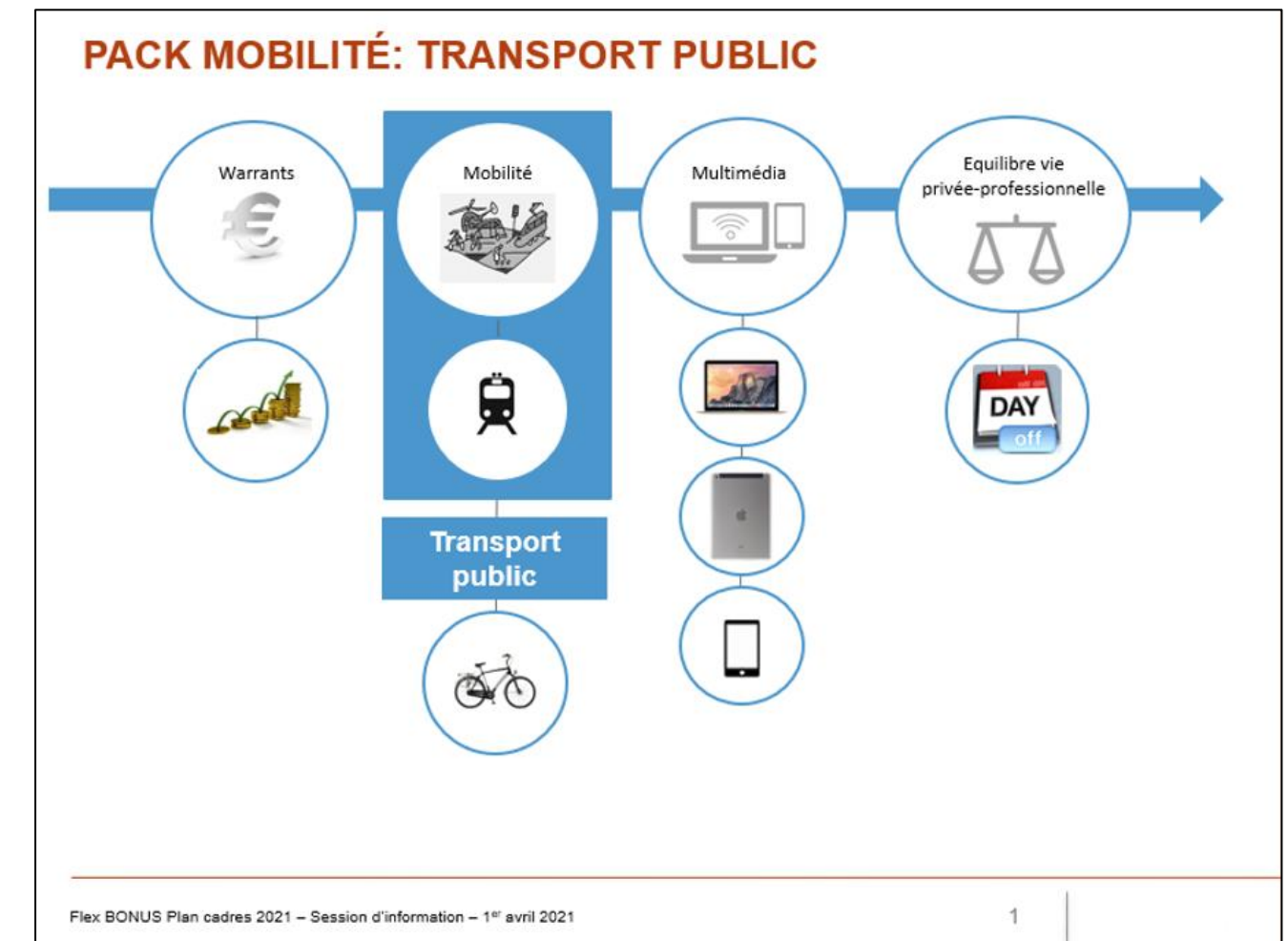
- Plus de dix voitures de société sur site
- Budget mobilité ou plan cafétaria



Preuves :

Copie du document attestant la possibilité de compléter ou de remplacer la voiture de société avec les transports en commun et le vélo, selon les besoins du travailleur : car policy, règlement interne, ...

Exemple :



LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100 travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

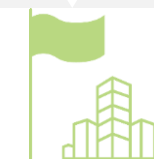
Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

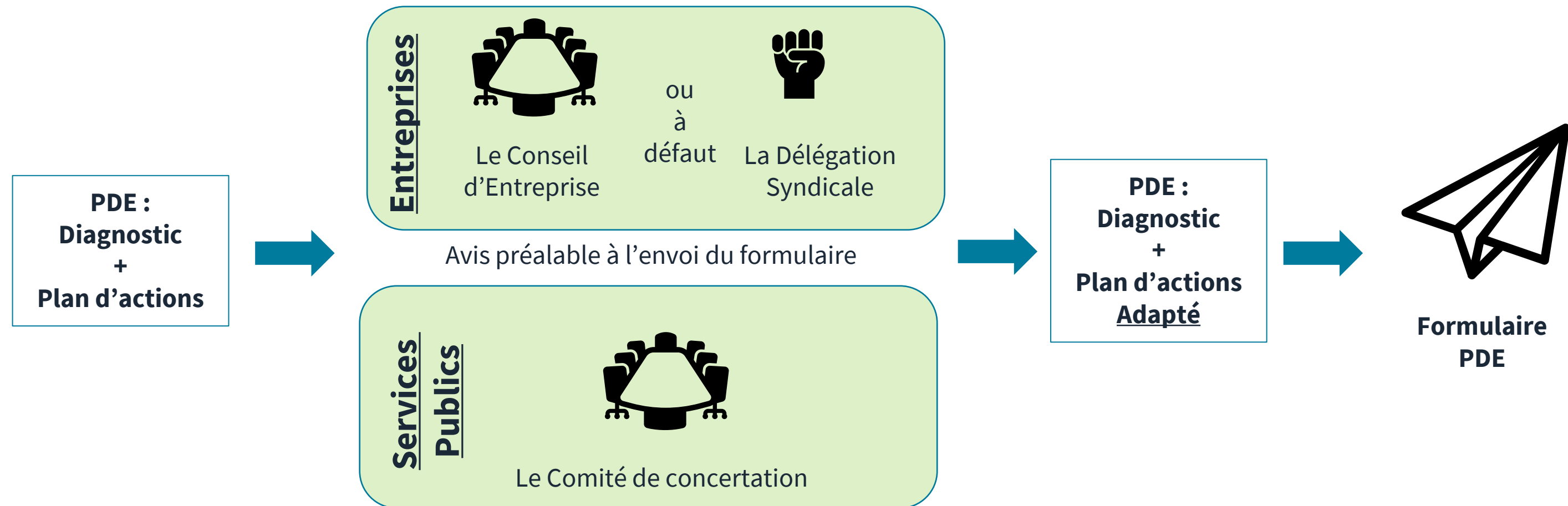


Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable

Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



LA CONCERTATION SOCIALE



LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100 travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

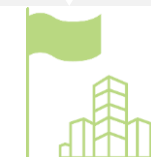


Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable



Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



DEMO PLATEFORME PDE

<https://youtu.be/EhZFb9pQPHE?si=FQgCjVyTCts-xsvY>



LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100 travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

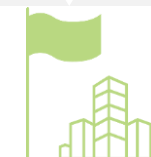


Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

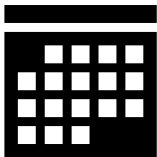
Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable



Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



RETRO-PLANNING



	Juin					Juillet					Aout				Septembre				Octobre					Novembre				Décembre					Janvier				
	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	2	3	4	5	
Prise en main / connexion plateforme	■	■	■	■	■				■	■	■	■											■								■	■					
Récolter infos diagnostic (Park, flotte, mesures)				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					■								■	■					
Enquête mobilité									■	■	■	■				■	■	■					■								■	■					
Analyse des données									■	■	■	■							■				■								■	■					
Rédiger le plan d'actions									■	■	■	■							■	■	■	■	■								■	■					
Remplir le formulaire (1)									■	■	■	■									■	■	■								■	■					
Concertation interne									■	■	■	■											■		■	■	■	■	■	■		■	■				
Remplir le formulaire (2)									■	■	■	■											■								■	■	■	■			
Envoi formulaire									■	■	■	■											■								■	■			■		

LE PROCESSUS PAS À PAS

30 JUIN 2024

Date de référence pour établir la limite des 100
travailleurs et démarrer le PDE



Etablir le diagnostic et réaliser l'enquête mobilité (si nécessaire)

1

Analyser le diagnostic et établir le plan d'actions

2

Concerter et valider l'ensemble du PDE en interne

3

Encoder et envoyer votre PDE

4

31 JANVIER 2025

Date limite pour l'envoi du PDE



APRÈS ENVOI DU PDE

Communiquer les coordonnées de la personne de contact aux travailleurs

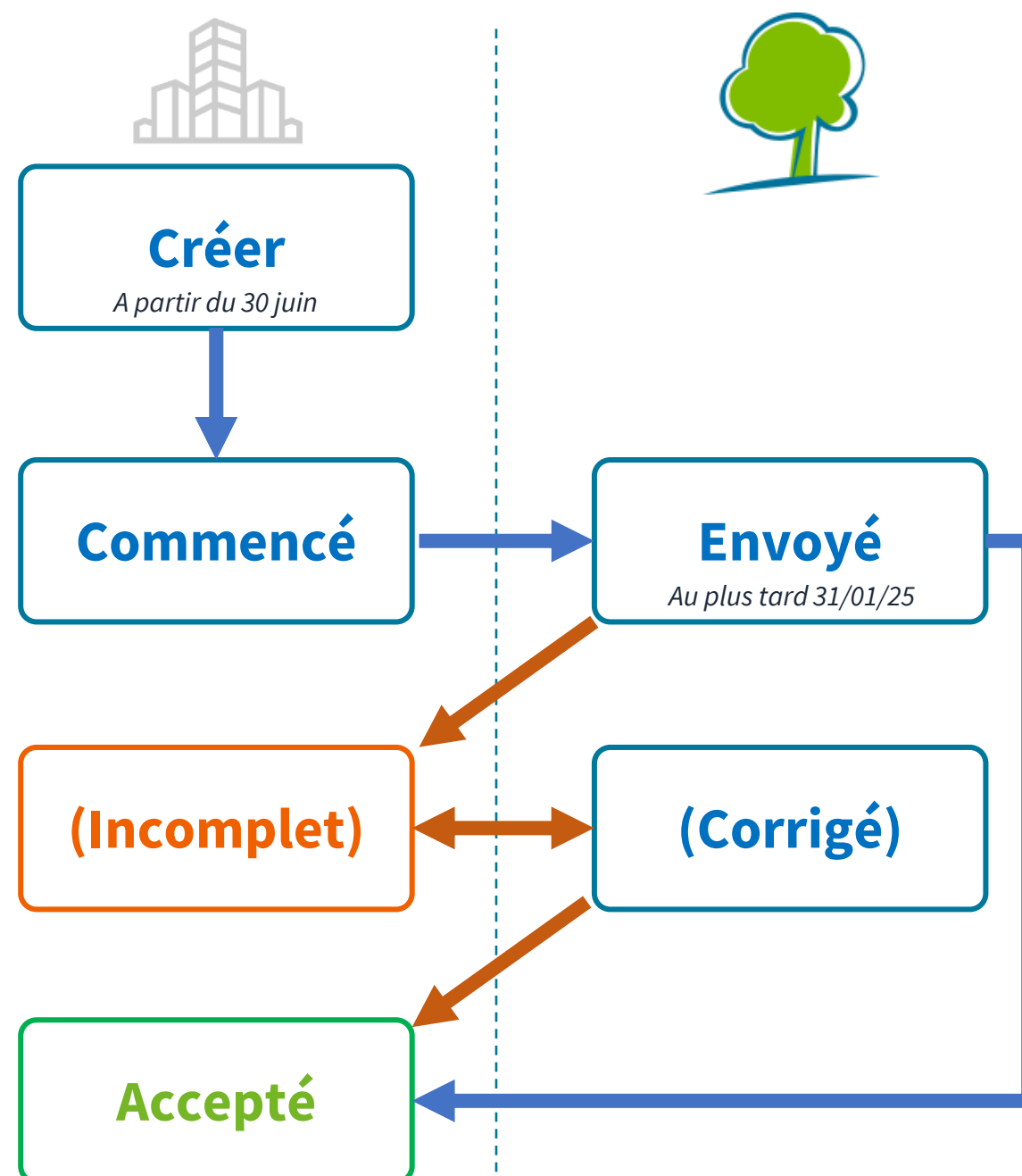
Communiquer le PDE et les mesures aux travailleurs

Organiser au moins 1 fois par an une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable

Mettre en conformité les mesures obligatoires dans les délais fixés par BE



WORKFLOW FORMULAIRE

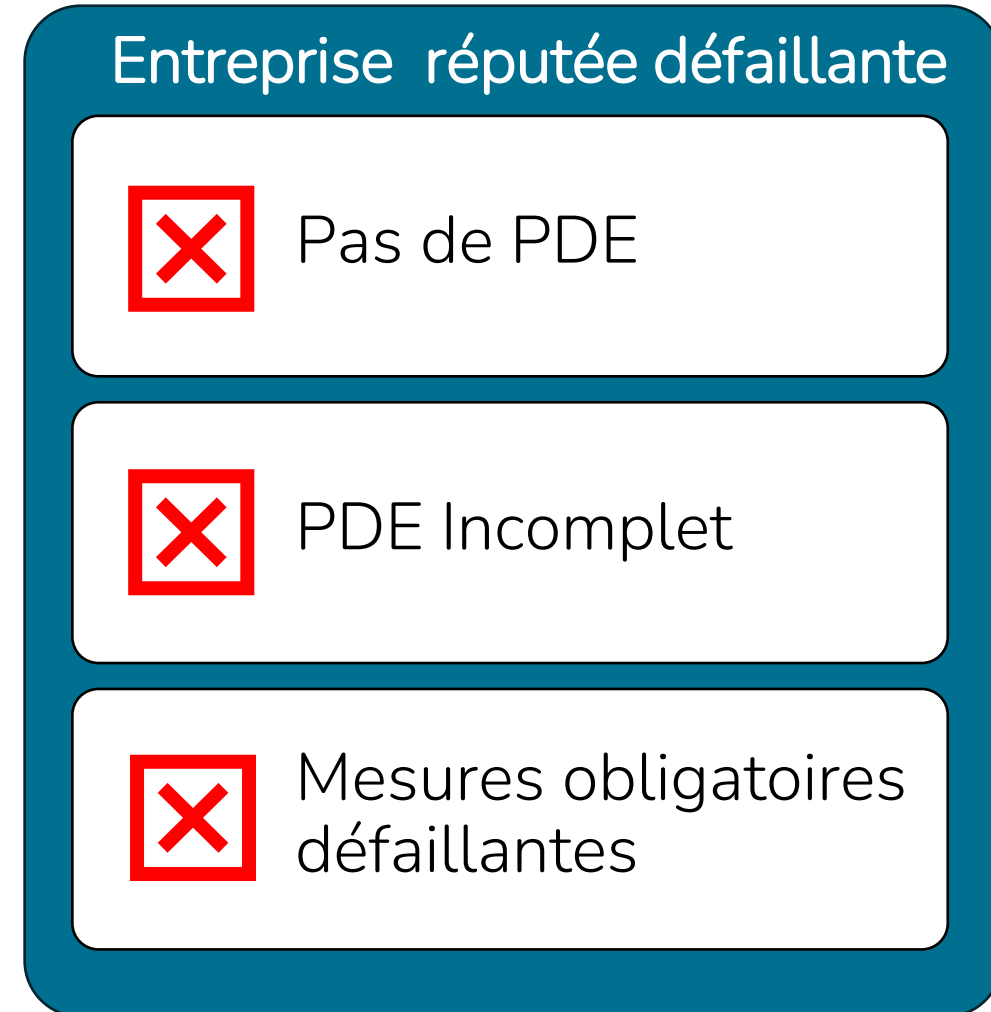


Mesures obligatoires

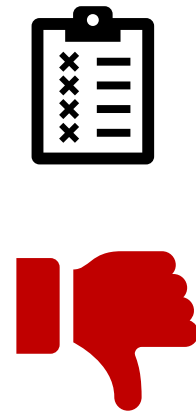
- 3/6

Contact - Conforme Description:		Info PDE - Planifié Date limite: 31/08/2022 Description: Vous devez communiquer votre plan de déplacements d'entreprise 2021 (diagnostic et mesures) auprès de vos (nouveaux) travailleurs à l'aide de vos propres canaux de communication (journal d'entreprise, Intranet, e-mail, affichage, etc.). Documents à fournir: Copie de votre communication officielle (ex: printscreen de l'intranet ; copie du courriel, copie de la communication affichée aux valves, etc.)	
Actions de sensibilisation - Conforme Description:		Plan d'accès multimodal - Conforme Description:	
Parking vélo - Planifié Date limite: Description: Votre parking vélo semble peu accessible au vu de sa localisation (niveau -6). Ceci est normalement contraire aux prescriptions de l'arrêté PDE. Nous viendrons constater la situation sur place lors de l'audit. Documents à fournir: En attente de l'audit		Ecoscore - Pas d'application	
Plan PicPol et d'urgence - Planifié Date limite: 31/12/2022 Description: Vous devez mettre en place (et activer le cas échéant) un panel de mesures et un plan de communication en cas de situations exceptionnelles impactant la mobilité des travailleurs (grève des TC, météo, pic de pollution...).		Plus d'information : https://environnement.brussels/thematiques/mobilité/les-plans-de-deplacements/plan-de-deplacements-entreprise/plan-dactions-vos-7 En ce qui concerne plus particulièrement les Pics de pollutions, nous vous invitons à consulter le site https://qualitedelair.brussels. Documents à fournir: Copie du plan d'action en cas de pic de pollution et/ou de situations exceptionnelles	
Transports en commun - Pas d'application			

LES INFRACTIONS



LES SANCTIONS



PV

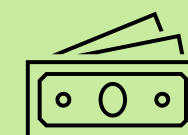


Justice



4.000€
à
1.600.000€

Administration



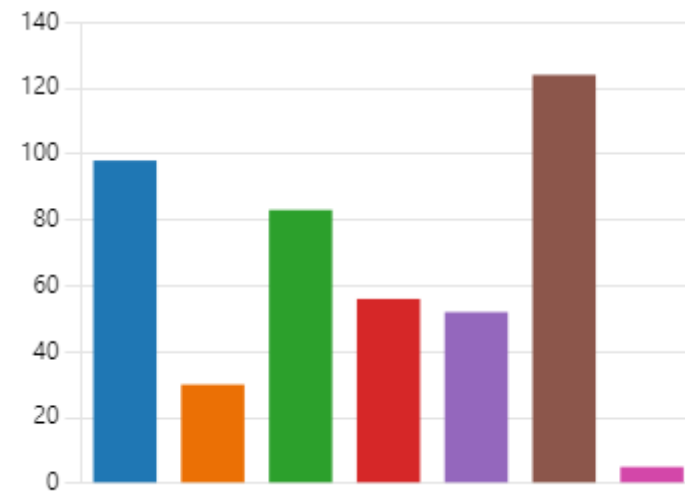
50€
à
62.500€

AIDE & ACCOMPAGNEMENTS

7. Avez-vous déjà fait appel à l'une de nos mesures de soutien ?

[Plus de détails](#)

● Formation des mobility managers	98
● Facilitateur mobility & fleet (acc...	30
● Réseau des mobility managers (...)	83
● The Bike Project	56
● Outil d'enquete mobilité	52
● Non, aucun de ces services	124
● Autre	5



Outils d'enquête

Mobility et Fleet



Facilitateur Mobility
& Fleet



PLE

NEW



The Bike Project



Formation Mobility
Manager



Webinaires



Networking



Campagnes

Webinaire du 23 avril

<https://s.pointerpro.com/inscriptionweb230424>

RESSOURCES

- Formulaires → <https://pde.brussels/>
- Outils d'enquête → <https://enquetemobilite.brussels>
- Site internet → <https://www.environnement.brussels/pde>
- Email → pdebvp@environnement.brussels
- Newsletter → [Inscription](#)
- FAQ → [Consulter](#)

RESSOURCES

18/04/2023 : Réseau Mobility Managers: Webinar – Les 7 clés pour un plan de mobilité réussi
[Presentation Plan Mobilité, Traject \(.pdf\)](#)

7/12/2023 : Webinaire Mobility & Fleet - Mesures de mobilité en cas de situations exceptionnelles
[Enregistrement \(.pdf\)](#)
[Présentations \(.pdf\)](#)
[FAQ \(.pdf\)](#)

12/06/2023 : Webinaire Mobility & Fleet : Tout savoir sur la mise en place d'un parking vélo
[Enregistrement \(.pdf\)](#)
[Présentations \(.pdf\)](#)
[FAQ \(.pdf\)](#)

Mais encore

De 2014 à 2024 – Actes des séminaires - Mobilité
[Page internet BE](#)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Evaluation du webinaire



- Name & date